

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES D'ÉTÉ : DU 6 AU 31 JUILLET 2020

NOM DE LA FAMILLE :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
NOM
PRÉNOM
SEXE	masculin féminin	masculin féminin	masculin féminin
DATE DE NAISSANCE
GRUPE <i>ne pas remplir</i>

Fréquentations

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
	Matin Repas Après-midi	Matin Repas Après-midi	Matin Repas Après-midi
LUNDI 06/07			
MARDI 07/07			
MERCREDI 08/07			
JEUDI 09/07			
VENDREDI 10/07			
LUNDI 13/07	Férié	Férié	Férié
MARDI 14/07			
MERCREDI 15/07			
JEUDI 16/07			
VENDREDI 17/07			
LUNDI 20/07			
MARDI 21/07			
MERCREDI 22/07			
JEUDI 23/07			
VENDREDI 24/07			
LUNDI 27/07			
MARDI 28/07			
MERCREDI 29/07			
JEUDI 30/07			
VENDREDI 31/07			

Information famille

	Responsable 1	Responsable 2
NOM ET PRÉNOM
SITUATION FAMILIALE	Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Autre, à préciser	Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Autre, à préciser
PROFESSION
EMPLOYEUR

Modalités d'inscription

Le présent bulletin d'inscription doit être retourné par mail à l'adresse suivante : sondage@lecendre.fr. **Toute réponse transmise sur une autre boîte mail ne sera pas prise en compte.**

Pour les familles ne pouvant effectuer leurs démarches sur internet, les bulletins pourront être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Les inscriptions se feront entre le lundi 15 juin, 9h et le vendredi 19 juin 2020, 12h. Toute réponse transmise en dehors de cette période (avant et/ou après) ne sera pas prise en compte.

Une réponse, validant tout ou partie de votre demande d'inscription, vous sera envoyée dès le vendredi 19 juin après-midi.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

- certifie avoir pris connaissance et accepter les modalités d'accueil spécifiques, mises en place pour l'Accueil de Loisirs de juillet 2020, en vertu des directives gouvernementales afin de lutter contre la propagation du COVID-19 ;
- certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et de la facturation de l'Accueil de Loisirs ;
- autorise mon (mes) enfant(s) à partir seul(s) à heures ;
- autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux activités de loisirs organisées par la ville, y compris les sorties en dehors du territoire communal et à le (les) véhiculer en bus, minibus ou à pied, sous la responsabilité des animateurs communaux ;
- atteste que les informations contenues dans le dossier périscolaire n'ont pas changé.

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à

le

Signature